

PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



OBJECTIF DE LA FORMATION SST :

A la fin de la formation de sauveteur secouriste du travail SST (secourisme en entreprise), le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Le rôle du sauveteur-secouriste du travail : Apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

DÉFINITION DU SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL :

Salarié de l'entreprise ayant reçu une formation SST afin de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, agi aussi comme agent de prévention des accidents dans son entreprise.

DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT SST :

Cette formation fait l'objet **d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) tous les deux ans.**

REMARQUE :

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.

Un représentant du réseau prévention peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. : : SE/FOR/PROGFSST/02	
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérfié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	
Page 1 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation

DUREE :

- **Dates à définir**

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- **De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum**

En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).

LIEU DU STAGE :

- **A définir**

DELAI D'ACCES :

- **De 24 à 72 heures**

TARIF :

- **Sur devis**

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

Documents administratifs et pédagogiques

Les documents nécessaires à la formation sont téléchargeables sur le quickplace de l'INRS ou éditables par l'outil de gestion national. Les documents pédagogiques non téléchargeables ou les documents à remettre au SST après sa certification (aide-mémoire du SST) sont à commander annuellement à l'INRS.

VALIDATION DE LA FORMATION :

La validation de la formation est faite après :

- **Evaluation certificative des stagiaires,**
- **Vérification par le formateur des informations enregistrées concernant la session et les stagiaires,**
- **Enregistrement des résultats à l'issue de la formation,**
- **Clôture de la session de formation.**

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. : : SE/FOR/PROGFSST/02	
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérfié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	
Page 2 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation

EVALUATION DES STT :

- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.
- Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.
- A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d'allègement cosigné par l'entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES :

- Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. : : SE/FOR/PROGFSST/02	
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérfié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	
Page 3 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation